

## Formulaire d'inscription auprès d'un médecin de famille – Lettre d'entente n° 321

Pour la période du **5 au 23 janvier 2018**, le *Formulaire d'inscription auprès d'un médecin de famille* envoyé aux patients attribués en vertu de la *Lettre d'entente n° 321* portait le numéro 4409 plutôt que 4096 ou le numéro 4410 plutôt que 4101 pour la version anglaise. Ce formulaire reçu par le patient est l'équivalent du formulaire 4096 et est conforme aux dispositions relatives à l'inscription de la clientèle auprès d'un médecin de famille prévues à votre entente.

Depuis le 24 janvier, le formulaire transmis au patient attribué en vertu de la *Lettre d'entente n° 321* porte le numéro 4096 suivi de LE321. Pendant quelques semaines, les patients visés peuvent donc vous retourner le formulaire 4409 ou le formulaire 4096 suivie de LE321.

La procédure de transmission des données d'inscription par le service en ligne, comme décrite dans l'[infolettre 302](#) du 21 décembre 2017, doit être suivie.

Veillez en informer votre personnel administratif.

30 janvier 2018